

# CHARTRE DU LABEL RÉGIONAL DE LA MÉDIATION NUMÉRIQUE

## Engagement 1 : Proposer un accès pour tous

Les structures labellisées s'engagent à recevoir, sans discrimination, tous les publics souhaitant réaliser des démarches dématérialisées ou monter en compétence sur les usages numériques. Le cas échéant, les structures s'engagent à réorienter ces publics vers les lieux adaptés.

## Engagement 2 : Accompagner les démarches numériques et la montée en compétences des usagers

Les structures labellisées s'engagent à accompagner et à faire monter en compétences les publics relevant de leurs domaine d'expertise sur :

- Leurs démarches numériques ;
- Leurs usages numériques ;
- Leur parcours vers l'autonomie numérique.

## Engagement 3 : Offrir des moyens adaptés aux démarches accueillies

Les structures labellisées s'engagent à offrir une base commune d'accompagnement vers la culture numérique visant à l'autonomie des publics. Cette base permet de proposer un niveau d'accompagnement commun sur toute la région Bourgogne-Franche-Comté.

## Engagement 4 : Etre ouvert aux collaborations entre structures

Les structures labellisées s'engagent à travailler en collaboration avec les autres structures labellisées pour permettre le maillage des acteurs de la médiation numérique en Bourgogne-Franche-Comté.

## Engagement 5 : Respecter les engagements liés au label

Chaque structure s'engage à respecter le Cahier des Charges. Chaque structure labellisée est évaluée de manière biennale sur le respect du Cahier des Charges et du Référentiel qualité.

## Engagement 6 : Participer et communiquer

Les structures labellisées s'engagent à :

- Maintenir à jour leurs informations d'accès et horaires ;
- Rendre visible leurs compétences et leurs actions ;
- Afficher de manière visible la présente Charte signée dans leur structure.